

Panneaux Permis de Construire – SAR 69

Bulletin d'Information spécial diffusé aux adhérents http://www.sar69.com/

Le Syndicat des Architectes du Rhône est un lieu d'échange dans lequel tu peux agir pour défendre ta professior

Le 11 Septembre 2013

Service du Syndicat des Architectes du Rhône

Chères consœurs, chers confrères,

La formule 2013 des panneaux de PC (bandeau rouge) et DP (bandeau bleu) du SAR que nous vous proposons d'utiliser dès à présent adopte les évolutions suivantes :

- Sur toile plastifiée, avec des œillets, pour une fixation facilitée sur tous types de support,
- Sur présentation plus colorée en reprise de la charte graphique du SAR 69, vous permettant d'y apposer votre logo, un plan ou une image du projet, mettant ainsi en valeur votre travail et votre entité.
- Ceci dans une formule commune qui nous assure d'une identité visuelle sur le territoire de l'agglomération et au delà.

Vous trouverez ci-joints:

- Modèle vierge,
- Exemple complété, pour aspect de rendu.

Ce service est proposé par le Syndicat des Architectes du Rhône, en partenariat avec la société qui assure la fabrication des panneaux :

VAISE SERVICES PLANS

24 Avenue Joannes Masset, - 69009 LYON

A PARTIR DU MARDI 01 OCTOBRE 2013

Le prix de cette prestation est de :

- 30,00 euros HT, hors frais de port pour les syndiqués,
- 35,00 euros HT, hors frais de port pour les non syndiqués.

Le modèle à compléter est à commander par courriel ou directement chez notre prestataire VAISE SERVICES PLANS à l'adresse suivante: v-s-p1050@wanadoo.fr

Vous recevrez alors le fichier informatique à compléter :

- Du nom de votre entreprise d'Architecture et votre logo dans la bannière orange,
- Du l'objet du projet dans la bannière bleue,
- Des références du PC ou de la DP dans les cases correspondantes,
- De l'image, de plans éventuels que vous souhaitez apposer en fond d'impression partie haute.

Les autres éléments ne sont pas modifiables (couleurs et formats des bannières), pour assurer une cohérence globale.

La validation du BAT et la facturation de la prestation seront assurés directement par VSP.

L'ancienne formule rigide à 15,00 euros TTC reste disponible au SAR. Confraternellement.

Christophe CHOMEL

Président du Syndicat des architectes du Rhône.